



Power2UAMs: Rapport Local Liège



Ce document a été préparé avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du projet : Power to UAMs: Ensuring Equal Access, Participation, and Voice at the Local Level (Power2UAMs - grant agreement number 101190452 - CERV-2024-CHILD).

Ce document est une traduction de la version originale en anglais intitulée « Power2UAMs : Brussels local report ». La traduction a été générée à l'aide d'un logiciel de traduction automatique et révisée par Caritas International. La responsabilité du contenu incombe aux auteurs originaux.

Auteur

Caritas International et NADOE

Avec le soutien des partenaires du projet:

TARKI

Bridge EU

Traduit par :

Caritas International

Date

Décembre 2025

Co-financé par l'Union européenne. Les opinions exprimées sont celles des auteurs and ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne



**Co-funded by
the European Union**

Co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Education and Culture Executive Agency. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Table de matières

1.	Résumé exécutif.....	1
2.	Introduction du rapport local.....	3
3.	Méthodologie	3
4.	Revue de la littérature, recherche documentaire.....	5
4.1.	Les MENA en Belgique et à Liège.....	5
4.2.	Centres d'accueil et refuges.....	4
4.3.	Politiques nationales, régionales et locales pertinentes pour les MENA....	4
4.3.1.	Service des Tutelles (Niveau fédéral)	4
4.3.2.	Logement (Niveau régional).....	5
4.3.3.	Système d'allocations familiales (Niveau régional).....	5
4.3.4.	Centre public d'aide sociale (CPAS) (Niveau fédéral/local).....	5
4.3.5.	DASPA (Niveau régional).....	6
4.3.6.	Plan MENA (Niveau régional).....	7
4.3.7.	Soins de santé (Niveau fédéral).....	7
4.3.8.	Évaluation de l'âge (Niveau fédéral)	7
4.3.9.	Regroupement Familial (Niveau fédéral)	8
4.4.	Conclusions sur les services, programmes et projets	8
5.	Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens MENA.....	9
5.1.	Notes méthodologiques.....	9
5.2.	Résumé des entretiens avec les MENA.....	10
5.2.1.	Informations générales sur les MENA interrogés.....	10
5.2.2.	Statut de réfugié et de tutelle des MENA.....	11
5.2.3.	Les besoins des MENA et leur évaluation des services juridiques et sociaux	11
5.2.4.	Les expériences des MENA avec les forces de l'ordre, la police des frontières	14
5.2.5.	Les expériences des MENA en matière de discrimination, de violence ..	14
5.2.6.	Les expériences des MENA avec la procédure d'évaluation de l'âge	15
6.	Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens avec les parties prenantes	15
6.1.	Notes méthodologiques.....	16
6.2.	Résumé des entretiens avec les parties prenantes.....	16

6.2.1. Types d'organisations, postes, années d'expérience, qualifications des personnes interrogées	16
6.2.2. Nombre de MENA avec lesquels ils travaillent et leurs principaux défis	17
6.2.3. Évaluation des services fournis	18
6.2.4. Expériences concernant la procédure d'évaluation de l'âge des MENA.	21
6.2.5. Expériences de discrimination et de violence	22
7. Recommandations politiques	23
8. Conclusion	25
9. Liste de références	28

1. Résumé exécutif

Ce rapport local, réalisé par Caritas International et NADOE dans le cadre du projet POWER2UAMs, analyse la situation des mineurs non accompagnés (MENA) à Liège. Il met l'accent sur leur intégration et leur bien-être, en examinant les besoins non satisfaits, l'accès aux services publics et les bonnes pratiques au niveau local.

L'étude, menée entre mai et novembre 2025, s'appuie sur une revue documentaire, une cartographie des parties prenantes et des entretiens qualitatifs avec 10 MENA et 10 professionnels issus d'organisations clés : des centres d'accueil, une organisation offrant un soutien psychologique, une école, un cabinet de médecins généralistes et des ONG.

Les résultats montrent que le système belge de prise en charge des MENA continue d'opérer dans une tension persistante entre le contrôle migratoire et la protection de l'enfance, ce qui implique souvent que l'accès aux services essentiels au niveau local (notamment le logement, les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale) dépend fréquemment du statut administratif plutôt que du principe universel de protection de l'enfance. Par conséquent, les MENA en dehors de la procédure d'asile se trouvent exclus des formes de soutien de base et des opportunités d'intégration.

Au niveau de la gouvernance, le système demeure fragmenté entre les structures fédérales, régionales et communales. Cette configuration à plusieurs niveaux engendre des pratiques hétérogènes, des lenteurs administratives et des ruptures dans la continuité des services. Le dispositif de tutelle constitue un mécanisme de protection central et représente souvent le point d'entrée le plus fiable vers l'accès aux droits fondamentaux. Toutefois, en l'absence d'un tuteur, l'accès aux services peut être restreint.

Bien que le système de tutelle et les programmes éducatifs tels que l'OKAN/DASPA constituent des piliers importants de soutien, les MENA continuent de se heurter à des obstacles persistants dans l'accès à un logement adéquat, aux soins de santé, au soutien en santé mentale, ainsi qu'à des parcours inclusifs vers l'enseignement secondaire et supérieur ordinaires. Dans le domaine de l'éducation, les capacités insuffisantes, les longues listes d'attente et les approches rigides centrées prioritairement sur l'apprentissage linguistique retardent ou limitent l'entrée dans l'enseignement ordinaire, tandis que les MENA sont souvent orientés vers des filières professionnelles peu qualifiées, indépendamment de leur potentiel. En matière de logement, la disponibilité limitée de structures de petites tailles et individualisées, ainsi que la discrimination généralisée sur le marché locatif privé, compromettent la stabilité, en particulier pour les jeunes en transition hors des structures d'accueil.

La transition vers l'autonomie après l'âge de 18 ans constitue une phase particulièrement fragile. De nombreux jeunes peinent à accéder à un logement stable ou à poursuivre leur parcours scolaire en raison de l'insuffisance de l'accompagnement après leur majorité, du manque de dispositifs de logement accompagné et de l'absence de mécanismes de transition efficaces entre l'éducation, la formation et l'emploi.

Les organisations de la société civile, dont Caritas International, Tabane, Interra, Savoir-être et Live in Color, jouent un rôle crucial pour pallier les lacunes du système, en offrant un soutien personnalisé sur les plans juridique, psychosocial, de l'accueil et de l'intégration. Cependant, leur travail repose fortement sur des financements de projets instables, ce qui peut limiter leur impact à long terme. Malgré ces lacunes systémiques, les professionnels de tous les secteurs font preuve d'un engagement fort, d'une collaboration étroite et d'une expertise croissante dans le soutien aux MENA. Il est encourageant de constater que les MENA interrogés ont exprimé leur motivation, leur résilience et leur forte volonté de poursuivre leurs études, de travailler et de s'engager dans la vie communautaire en Belgique.

Sur base de ces conclusions, le rapport formule les recommandations suivantes:

- Donner la priorité à l'intégration, à la continuité de l'accompagnement à l'accessibilité des services
- Renforcer la coordination entre les niveaux de gouvernance et la transversalité entre les systèmes de services.
- Renforcer la capacité d'accueil et de logement, en privilégiant des structures de petite taille, respectant les mêmes normes de qualité que celles du système de protection de la jeunesse. Il est également nécessaire de développer davantage de logements individuels pour les MENA de plus de 15 ans afin de faciliter leur autonomie.
- Renforcer les parcours scolaires inclusifs en intégrant le soutien linguistique au sein de l'enseignement ordinaire, et en prévenant l'orientation précoce vers des filières professionnelles peu qualifiées.
- Elargir l'offre de services psychologiques tenant compte des traumatismes.
- Renforcer l'inclusion sociale et l'engagement communautaire

Sur la base de cette étude, nous avons identifié un besoin important de soutien structurel et à long terme. Les parties prenantes interrogées ont systématiquement souligner la nécessité de financements stables, de formations spécialisées pour les professionnels sur les enjeux spécifiques aux MENA et des procédures administratives simplifiées, en particulier dans les domaines des soins de santé, de la protection sociale et des services communaux. Il est également nécessaire de mettre en place davantage de programmes de transition entre l'éducation et l'emploi, en particulier pour

les jeunes ayant des compétences limitées en lecture, en écriture ou des barrières linguistiques importantes.

2. Introduction du rapport local

Le projet POWER2UAMs vise à garantir un accès équitable, une participation effective et une voix aux mineurs non accompagnés (MENA), qu'ils soient engagés dans une procédure d'asile ou en transit, conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Le projet commence par une recherche au niveau local afin d'identifier les besoins non satisfaits des MENA ainsi que d'évaluer les politiques sociales et les services existants dans plusieurs villes européennes : Athènes, Le Pirée, Bruxelles, Gand, Liège et Calais. Cette recherche est menée par des partenaires implantés en Grèce (GCR), en Belgique (NADOE et Caritas Belgique) et en France (ECPAT).

La méthodologie de recherche combine une analyse documentaire, une revue de littérature, une cartographie des parties prenantes et des entretiens avec les MENA et les parties prenantes (au moins 20 entretiens par ville). La recherche est coordonnée par l'Institut de recherche sociale TARKI dans les six localités.

3. Méthodologie

Pour obtenir les informations quantitatives de base sur la localité et le pays, Caritas International et NADOE ont consulté divers sites web, dont Statbel (l'agence belge de statistique), Citypopulation.de, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ainsi que les statistiques officielles fournies par l'Office des étrangers, le CGRA, Fedasil (l'organisme fédéral d'accueil) et le Service des Tutelles. Fedasil a fourni un aperçu actualisé des structures d'accueil dans les trois villes.

La cartographie des parties prenantes s'est appuyée sur les réseaux internes de Caritas et de NADOE (par exemple, les tuteurs légaux et les programmes pour la jeunesse à Liège) et a été complétée par une recherche en ligne afin d'identifier d'autres organisations actives auprès des MENA à Liège. Au fil des entretiens, de nouveaux contacts ont été ajoutés sur base des recommandations des personnes interrogées. Le soutien du comité consultatif de Power2UAMs a également contribué à l'identification des acteurs clés. La revue de littérature a couvert des rapports et publications d'institutions telles que l'IBZ, Fedasil, le Service des Tutelles, l'AIDA et l'ECRE, ainsi que des sources académiques et des médias nationaux.

La revue de la littérature comprenait des rapports et des publications provenant d'institutions telles que l'IBZ (Service public fédéral Intérieur), Fedasil, le Service des Tutelles, l'AIDA et l'ECRE, ainsi que des sources universitaires et des médias nationaux. Si les données au niveau national étaient relativement accessibles, les recherches sur les MENA au niveau local restaient limitées.

Au total, 10 MENA et 10 parties prenantes ont été interrogés à Liège, notamment des représentants de centres d'accueil, un avocat, un psychologue, un médecin généraliste, un éducateur et un tuteur légal. Les MENA interrogés (dix garçons âgés de 15 à 20 ans) représentaient diverses nationalités et divers statuts juridiques. La participation des mineurs a nécessité une attention particulière et une certaine flexibilité méthodologique, certains d'entre eux rencontrant des difficultés à appréhender des questions abstraites ou administratives. Des intermédiaires de confiance, tels que des tuteurs légaux, ont souvent joué un rôle déterminant pour faciliter leur participation.

4. Revue de la littérature, recherche documentaire

4.1. Les MENA en Belgique et à Liège

La Belgique

La population belge est diversifiée en termes de nationalités et d'origines ethniques, et cette diversité ne cesse de croître. La proportion de citoyens belges d'origine belge a diminué, passant de 79,3 % en 2005 à 71,4 % en 2015, puis à 64,0 % en 2025. Parallèlement, la part des Belges d'origine étrangère a augmenté de 4,7 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, tandis que la proportion de citoyens non belges est passée de 11,2 % en 2015 à 13,8 % en 2025.¹

Le nombre de personnes demandant une protection internationale en Belgique a atteint un pic en 2015, avec 39 064 premières demandes enregistrées. En 2016, les chiffres ont chuté de manière drastique, avant d'augmenter à nouveau chaque année. Malgré une importante crise de l'accueil en 2024, les chiffres restent inférieurs à ceux de 2015, avec 33 146 premières demandes enregistrées.²

Le nombre de MENA qui arrivent en Belgique est en baisse depuis 2022. Cette année-là a marqué un pic, avec 6 434 MENA enregistrés pour la première fois par le Service des Tutelles. Les années suivantes ont connu une baisse progressive, avec 4 366 en 2023, 4 068 en 2024 et 2 320 au cours des huit premiers mois de 2025. Des fluctuations saisonnières se produisent chaque année, avec notamment une augmentation des arrivées durant l'été et une diminution durant l'hiver. En revanche, la répartition des nationalités varie davantage d'une année à l'autre. En 2022, un nombre élevé de MENA afghans est arrivé en Belgique, un chiffre qui a chuté drastiquement depuis 2024. À l'inverse, le nombre d'Érythréens et de Somaliens est resté relativement stable, tandis que les arrivées de MENA syriens sont en hausse depuis au moins 2020.³

Même si le nombre total de MENA qui arrivent en Belgique est en baisse, les taux d'occupation dans les structures d'accueil de première et troisième phase de Fedasil restent exceptionnellement élevés. Malgré cela, le gouvernement a décidé de réaffecter certaines places initialement

¹ <https://statbel.fgov.be/en/themes/population/structure-population/origin>

² <https://dofi.ibz.be/nl/figures/international-protection/applicants-international-protection/nationale-statistieken>

³ https://justitie.belgium.be/nl/statistieken/dg_wetgeving_fundamentele_rechten_en_vrijhed_en#6

destinées aux MENA pour accueillir des familles et des adultes. En conséquence, environ 40 % de la capacité des structures de deuxième phase a été convertie en places pour les familles, ce qui accentue encore la pression sur la disponibilité de dispositifs de prise en charge adaptés aux MENA.⁴

Il n'existe pas en Belgique de liste des principales langues parlées par les réfugiés et les MENA au niveau local. Cependant, sur la base des cinq principales nationalités des MENA dans le pays, les langues les plus couramment parlées en 2024 sont le tigrinya, le dari, le pachto, l'arabe et l'ukrainien.⁵

Un article de *De Graeve, Vervliet et Derluyn (2017)*⁶ propose une analyse très pertinente du fonctionnement du système belge de prise en charge des mineurs non accompagnés, entre contrôle de l'immigration et protection de l'enfance. Bien que fondé sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, ces structures sont façonnées par l'idée de « gestion des migrations », qui distingue les catégories de mineurs plutôt que leurs besoins individuels. Par exemple, à leur arrivée, la plupart des MENA sont placés dans le système d'accueil fédéral plutôt que dans des centres organisés par le système régional d'aide à la jeunesse (il existe quelques exceptions basées sur des critères de vulnérabilité). L'accompagnement proposé dans le système d'accueil fédéral ne répond pas aux mêmes critères de qualité que celui du secteur d'aide sociale à la jeunesse, ce qui se traduit par des procédures standardisées, une attention limitée aux besoins liés au développement des jeunes et un accès inégal à des soins et services de haute qualité, comparativement à ceux offerts dans le système régional . Cela reflète une tension institutionnelle entre, d'une part, la préoccupation humanitaire pour le bien-être des enfants et, d'autre part, le contrôle restrictif des migrations, où la protection dépend des catégories de vulnérabilité plutôt que des droits universels des enfants.

Liège

Liège est une ville multiculturelle située dans l'est de la Belgique, en Région wallonne. À la suite d'une initiative citoyenne, la ville de Liège a rejoint en 2017 la campagne lancée par le Centre national de coopération au

⁴ www.caritasinternational.be/wp-content/uploads/2025/10/Dashboard_2025Janv-Juin_FR.pdf

⁵ https://justitie.belgium.be/nl/statistieken/dg_wetgeving_fundamentele_rechten_en_vrijhed_en#6

⁶ De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>

développement, devenant ainsi la première ville wallonne à se déclarer ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte.⁷

Dans ce cadre, la ville s'est engagée à :

- Maintenir une attitude ouverte à l'égard des personnes migrantes, en encourageant l'ensemble des services de la ville de Liège à poursuivre une collaboration constructive avec les acteurs du secteur qui œuvrent pour la défense des droits des migrants.
- Poursuivre les efforts visant à fournir des logements de qualité et abordables aux citoyens à faibles revenus, en veillant à l'absence de discrimination à l'égard des personnes migrantes. Parmi les besoins identifiés figurent des logements spacieux adaptés aux familles, des logements spécifiques pour les mineurs étrangers non accompagnés et des hébergements d'urgence en nombre suffisant pour les personnes dans le besoin.
- Soutenir les associations actives dans la recherche de logements pour les personnes migrantes.
- Sensibiliser le public à la migration et à l'importance de l'accueil .

La ville de Liège fait également partie du réseau Urbact WELDI (Building Welcoming Communities for Migrants), financé par l'Union européenne. Grâce à ce réseau, les autorités locales visent à développer des politiques d'accueil et de soutien qui aident les migrants à surmonter les obstacles qui les empêchent d'accéder à leurs droits.⁸

⁷<https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/liege-se-declare-ville-hospitaliere-responsable-accueillante-et-ouverte>

⁸ <https://urbact.eu/networks/weldi>

4.2. Centres d'accueil et refuges

En juillet 2025, la Belgique disposait d'une capacité d'accueil totale de 35 322 places. A cette date, 33 160 personnes étaient hébergées dans le réseau d'accueil, ce qui correspond à un taux d'occupation de 94 %, tandis que 1 836 personnes se trouvaient sur liste d'attente pour obtenir une place.⁹

En Belgique, les mineurs non accompagnés (MENA) sont en principe d'abord hébergés dans des structures d'accueil spécialisées appelées centres d'orientation et d'observation (COO). Cette première phase permet d'évaluer les besoins spécifiques de chaque enfant. À l'issue de cette évaluation, le MENA est transféré vers un centre d'accueil de deuxième phase, où il réside jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant son statut de séjour. En cas de décision positive, le MENA peut être transféré vers un logement individuel dans le cadre de la troisième phase, afin de le préparer progressivement à vivre de manière indépendante jusqu'à l'âge de 18 ans.

Selon une cartographie des structures d'hébergement disposant de places pour les MENA à Liège, 205 places au total ont été recensées dans le cadre du système d'accueil officiel. Il s'agit d'établissements de deuxième et troisième phases, l'accueil de première phase étant principalement organisé dans la région bruxelloise. Un seul centre d'accueil dans la région liégeoise relève du Plan MENA et propose un accompagnement spécialisé destinés MENA plus jeunes ou particulièrement vulnérables.

4.3. Politiques nationales, régionales et locales pertinentes pour les MENA

Diverses politiques nationales, régionales et locales sont en place pour répondre aux différents besoins des MENA à Liège.

4.3.1. Service des Tutelles (Niveau fédéral)

Tout mineur non accompagné qui arrive en Belgique a immédiatement droit à un tuteur dont le rôle est de l'aider dans les démarches juridiques et administratives, de suivre son accueil et sa scolarité, et de veiller à son bien-être général. Le système est géré au niveau fédéral par le Service des Tutelles, tandis que les tuteurs sont chargés de veiller à ce que les mineurs puissent accéder aux services publics au niveau local. Cependant, l'une des principales limites de ce système réside dans le fait que, sans tuteur, les MENA ne peuvent pas accéder à certains services

⁹ <https://fedasil.be/nl/node/30>

essentiels. Sans tuteur, il leur sera par exemple impossible d'ouvrir un compte bancaire.

4.3.2. Logement (Niveau régional)

La pénurie de logements privés à Liège (et en Belgique en général), combinée à la capacité limitée des initiatives locales d'accueil dans la troisième phase entravent la transition vers un logement indépendant des MENA âgés de plus de 15 ans et bénéficiant d'un statut de résident. En raison de la pénurie de logements, les MENA doivent parfois rester plus longtemps dans les centres d'accueil ou accepter de déménager dans une autre ville ou région, ce qui perturbe leurs réseaux de soutien, leur bien-être et leur scolarité. Il semble y avoir un manque d'organisations à Liège offrant un soutien aux MENA dans la recherche de logements adéquats.

4.3.3. Système d'allocations familiales (Niveau régional)

Même sans statut de résident, les MENA résidant en Wallonie ont droit aux allocations familiales et à une allocation sociale. Il s'agit d'un montant mensuel dont le niveau varie en fonction de l'âge de l'enfant. Ce système diffère de ceux en vigueur en Flandre et à Bruxelles. Une différence majeure réside dans le fait qu'à Bruxelles, les MENA n'ont droit aux allocations familiales qu'après avoir obtenu le statut de résident.

4.3.4. Centre public d'aide sociale (CPAS) (Niveau fédéral/local)

Après avoir quitté le système d'accueil, les réfugiés reconnus qui ne disposent pas encore d'un emploi ont droit à l'aide sociale. Celle-ci comprend un revenu mensuel, une prime d'installation (une contribution financière unique destinée à aider à l'achat de mobilier après avoir quitté une situation de sans-abrisme étant donné que le fait de quitter le système d'accueil est considéré par l'État comme équivalent à une situation de sans-abrisme), l'aide d'un travailleur social et, si nécessaire, une aide financière pour les frais médicaux.

Les MENA ont également droit à l'accès au système d'aide sociale, à condition qu'ils puissent démontrer qu'ils sont dans le besoin et qu'ils ne sont pas demandeurs d'une protection internationale (les MENA qui sont encore en procédure d'asile reçoivent une aide matérielle de Fedasil).

Bien que les CPAS opèrent dans un cadre juridique fédéral, ils fournissent leurs services au niveau local. Chaque CPAS est rattaché à l'administration communale locale et son champ d'action est limité au territoire de ladite commune. Ainsi, bien que ces organismes offrent les mêmes possibilités et formes d'aide, leur application technique peut varier et les administrations locales peuvent offrir des avantages supplémentaires, au-delà du champ d'application fédéral.

4.3.5. DASPA (Niveau régional)

Le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés (DASPA) est une forme d'enseignement proposée à tous les mineurs nouvellement arrivés et non francophones âgés de 12 à 18 ans. Le programme équivalent en Flandre est connu sous le nom d'OKAN. Son objectif principal est de se concentrer, pendant environ un an, sur l'acquisition de la langue française et l'intégration, après quoi les élèves peuvent passer dans l'enseignement secondaire ordinaire. Bien que cette structure offre aux élèves un environnement sûr et favorable au développement de leurs compétences linguistiques, elle entraîne souvent une ségrégation de fait. Les cours OKAN sont souvent organisés dans des salles de classe séparées, voire dans des ailes ou des bâtiments distincts, ce qui limite les interactions avec le reste de la population scolaire.¹⁰ Dans l'enseignement primaire, un tel système n'existe pas ; les enfants des nouveaux arrivants sont généralement intégrés directement dans les classes ordinaires aux côtés des élèves belges.

La capacité d'accueil des classes DASPA à Liège n'est pas toujours suffisante, ce qui oblige parfois les MENA à attendre plusieurs mois avant de pouvoir commencer leur scolarité. Plusieurs écoles à Liège proposent des classes DASPA, mais aucune donnée spécifique sur leur capacité d'accueil n'était disponible.

Les recherches existantes indiquent que les MENA accordent systématiquement une grande importance à la réussite scolaire; cependant, les caractéristiques structurelles du système éducatif limitent souvent leurs opportunités et leurs résultats. Après leur première année dans le DASPA ou l'OKAN, les MENA sont surreprésentés dans les filières professionnelles et professionnelles à temps partiel, ainsi que dans les programmes destinés aux apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers. À l'inverse, ils restent sous-représentés dans les filières générales et techniques qui servent généralement de passerelles vers l'enseignement supérieur. De plus, les MENA qui atteignent l'âge de 18 ans ou qui perdent leur statut de résident avant d'avoir terminé leur année DASPA ou OKAN courent un risque accru de quitter le système scolaire sans obtenir de diplôme officiel.¹¹

¹⁰ Van den Bogaard, R.-M., Groeninck, M., Verhaeghe, F., Orsini, G., & Vandevordt, R. (2025). Policy Brief 6: Education: Entering and leaving OKAN [Policy brief]. REFUFAM. <https://refufam.be/wp-content/uploads/2025/01/PB6-Education.-ENG.pdf>

¹¹ De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>

4.3.6. Plan MENA (Niveau régional)

En 2015, un accord a été conclu entre Fedasil et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de créer des lieux d'accueil spécialisés pour les MENA vulnérables (souvent âgés de moins de 15 ans), gérés par le Service d'aide à la jeunesse (SAJ). Au total, 130 places ont été créées dans le cadre de ce plan, qui s'inscrit dans la deuxième phase de l'accueil.

4.3.7. Soins de santé (Niveau fédéral)

En Belgique, les MENA ont droit à une assurance maladie de base (mutuelle) après avoir fréquenté l'école pendant trois mois. Pour ceux qui ne disposent pas encore d'une telle couverture, Fedasil prend en charge les soins médicaux des MENA engagés dans une procédure d'asile, tandis que le CPAS (ou OCMW) couvre les besoins médicaux urgents des MENA qui ne sont pas demandeurs d'une protection internationale.

Des études empiriques indiquent que les MENA en Belgique présentent des taux nettement plus élevés d'anxiété grave, de dépression et de symptômes de stress post-traumatique (aggravés par des expériences traumatisantes, des facteurs de stress quotidiens et des incertitudes dans les procédures d'asile), non seulement par rapport à leurs pairs nés dans le pays d'accueil, mais aussi par rapport aux adolescents réfugiés arrivés en Belgique avec leurs parents. Malgré ces niveaux élevés de détresse psychologique, la disponibilité et l'accessibilité des services psychologiques et psychiatriques pour les MENA restent insuffisantes et sont loin de répondre à leurs besoins importants en matière de santé mentale.¹²

4.3.8. Évaluation de l'âge (Niveau fédéral)

À leur arrivée en Belgique (ou plus tard au cours de leur procédure de séjour), le Service des Tutelles, l'Office des Etrangers ou d'autres autorités publiques peuvent émettre des doutes quant à l'âge déclaré du mineur. À l'heure actuelle, l'âge est évalué à l'aide du « triple test » : une radiographie de la clavicule, du poignet et des dents. Cette pratique a été vivement critiquée par le monde médical et les ONG.

En 2024, 1 713 procédures d'évaluation de l'âge ont été menées en Belgique et le Service des Tutelles a rendu 1 654 décisions, déclarant un peu plus de 30 % des personnes concernées comme mineures. La jurisprudence belge¹³ précise que les

¹² De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>

¹³ Tribunal de première instance, Liège, Chambre de la famille. (2023, June 16). *Jugement Rrg n° 22/1560/B relatif à la reconnaissance en Belgique d'un acte de naissance guinéen* [Judgment Rrg No. 22/1560/B concerning recognition in Belgium of Guinean birth certificate]. Retrieved from

documents officiels priment sur les évaluations médicales de l'âge, qui, en théorie, ne sont qu'à titre indicatif. Dans la pratique, cela ne change toutefois pas grand-chose. Lorsque des documents sont présentés, ils sont souvent considérés comme falsifiés.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile prescrit une réforme en profondeur de la procédure d'évaluation de l'âge, comprenant une phase multidisciplinaire et un examen médical en dernier recours. Ces réformes sont prévues pour juin 2026.¹⁴

4.3.9. Regroupement Familial (Niveau fédéral)

Le regroupement familial est une procédure complexe pour laquelle de nombreux réfugiés, et en particulier les MENA, ont besoin de l'aide d'organisations professionnelles.¹⁵ Il existe un besoin important d'organisations offrant une assistance dans cette procédure. À cela s'ajoute un manque d'organisations proposant une aide pour les démarches administratives et la recherche d'un logement une fois la famille arrivée. L'absence d'assistance exerce une forte pression sur le mineur qui se trouve déjà en Belgique.

De récentes modifications législatives (2024-2025) ont restreint le regroupement familial pour les MENA, notamment en interdisant cette procédure pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire et en réduisant le délai de dépôt des demandes pour les jeunes adultes de 12 à 3 mois. La société civile estime que ce délai est irréaliste et un recours est actuellement en cours.¹⁶

4.4. Conclusions sur les services, programmes et projets

La plupart des services qui ont une incidence sur la vie des mineurs étrangers non accompagnés en Belgique est organisée au niveau fédéral, avec une influence limitée du niveau local. Ce n'est qu'une fois que les mineurs étrangers non

https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-10/20230616_Rb_Luik.pdf

Tribunal de première instance, Namur, division Namur, 2^e chambre — Famille. (2024, April 17).

Jugement, Rôle n° 24/147/B [Judgment, case no. 24/147/B]. Retrieved from

https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-12/20240417_Rb_Namen.pdf

¹⁴ https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_en

¹⁵ Bergset, K. *Et al.* (2025). On the reconstruction of family life and 'institutional forms of care': Family reunification with unaccompanied minors in Belgium and Norway. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 51(5), 1–19. <https://doi.org/10.1080/13691457.2025.2492852>

¹⁶ Caritas International Belgique. (2025, June 4). *Vivre en famille est un droit et non un luxe*. <https://www.caritasinternational.be/fr/asile-et-migration/vivre-en-famille-est-un-droit-et-non-un-luxe/> and European Council on Refugees and Exiles (ECRE). (2025, June). *AIDA country report: Belgium – 2024 update*. Asylum Information Database. https://asylumineurope.org/wp-content/uploads/2025/06/AIDA-BE_2024-Update.pdf

accompagnés quittent le système d'accueil officiel, généralement après avoir obtenu le statut de résident et atteint l'âge de 18 ans, qu'ils ont accès à davantage de services publics au niveau local. Les éléments clés tels que la tutelle, l'évaluation de l'âge et la politique d'accueil sont coordonnés au niveau fédéral, tandis que l'accès au logement, à l'éducation et aux services sociaux est déterminé par la mise en œuvre régionale et communale.

Il en résulte des politiques dispersées pour les MENA à l'échelle fédérale, régionale et locale, ce qui conduit à un paysage de gouvernance fragmenté. Alors que les agences fédérales (par exemple, le Service des Tutelles, l'Office des Etrangers et Fedasil) assurent la protection juridique et les services de base, les initiatives régionales et locales fournissent un soutien en matière d'éducation, de logement et d'intégration. Ce système à plusieurs niveaux peut créer des incohérences dans l'accès et la qualité des services.

Les lacunes structurelles dans la prestation des services sont très répandues, et beaucoup d'entre elles reflètent des dynamiques nationales plus larges, telles que la pénurie de logements privés et la capacité limitée des structures d'accueil, qui entravent la transition des MENA vers une vie indépendante. De plus, les programmes d'intégration axés sur la langue (DASPA) offrent un environnement d'apprentissage favorable, mais entraînent souvent une ségrégation et un accès retardé à l'enseignement général. Les contraintes structurelles du système éducatif orientent de manière disproportionnée les MENA vers des filières professionnelles ou spécialisées, limitant ainsi leurs possibilités d'accéder à l'enseignement supérieur. Enfin, malgré leur droit à une assurance maladie et à des soins médicaux de base, l'offre de services psychologiques et psychiatriques reste insuffisante pour répondre aux besoins importants des MENA.

5. Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens MENA

5.1. Notes méthodologiques

Les entretiens avec les MENA ont combiné une approche quantitative et une approche qualitative afin d'explorer en profondeur la complexité de leur situation sociale et leurs besoins non satisfaits. Le recrutement des MENA à Liège s'est avéré plus difficile que la mobilisation des parties prenantes. Bien que l'objectif de 10 participants ait finalement été atteint, cela a nécessité beaucoup de temps et de persévérance. De nombreux MENA étaient préoccupés par les procédures d'asile en cours, la recherche d'un logement ou les processus de regroupement familial.

Plusieurs organisations contactées n'ont pas répondu aux demandes de mise en relation avec des MENA ou ont expliqué qu'elles étaient déjà submergées par des demandes similaires émanant de chercheurs et de journalistes. D'autres ont déclaré être en « mode crise » par exemple en raison de la perte de subventions, de la rentrée scolaire ou du manque de personnel, ce qui limitait leur capacité à soutenir les efforts de recrutement. En fin de compte, la stratégie la plus efficace

consistait à collaborer avec les tuteurs légaux, les collègues et les contacts existants.

Les entretiens ont été menés dans des lieux choisis pour le confort des mineurs, tels que des centres d'hébergement, des bureaux ou des espaces publics. Seul un mineur non accompagné a refusé que l'entretien soit enregistré. Certaines questions ont dû être simplifiées ou traduites, ce qui a parfois comporté le risque d'influencer involontairement les réponses des participants.

5.2. Résumé des entretiens avec les MENA

5.2.1. Informations générales sur les MENA interrogés

Au total, 10 mineurs non accompagnés (tous des garçons) ont été interrogés dans le cadre de cette étude. Ils ont déclaré être âgés entre 15 et 20 ans. Ils représentaient un large éventail de nationalités, notamment syrienne, afghane, érythréenne, yéménite, congolaise et somalienne. Les mineurs syriens étaient les plus représentés dans cette étude (4 sur 10), ce qui reflète leur forte présence dans les centres d'accueil.

Les raisons invoquées par les MENA pour quitter leur pays étaient principalement liées à la sécurité (9 MENA), souvent associées à des raisons politiques et à d'autres facteurs tels que les difficultés économiques ou le regroupement familial. Un MENA a choisi de ne pas répondre à cette question. Ces témoignages illustrent les facteurs de migration qui se recoupent, qui vont souvent au-delà d'un seul facteur incitatif et qui sont influencés à la fois par des dimensions structurelles et personnelles.

En ce qui concerne la scolarité: 7 MENA avaient terminé l'enseignement primaire, tandis que 3 n'avaient jamais été scolarisés dans leur pays d'origine. Au moment des entretiens, 7 étaient inscrits dans des classes DASPA, 2 dans l'enseignement secondaire supérieur et 1 avait temporairement arrêté d'aller à l'école en raison du stress causé par la procédure d'asile, bien qu'il ait exprimé le souhait de reprendre ses études.

En ce qui concerne leurs projets d'avenir: 7 MENA ont indiqué leur souhait de rester dans la ville de Liège, tandis que 2 étaient indécis quant à leurs intentions. 1 MENA devait emménager dans un logement social situé juste à l'extérieur de Liège le lendemain de l'entretien.

En ce qui concerne le logement: 9 MENA vivaient dans des centres d'accueil et 1 vivait de manière indépendante dans un logement privé. La plupart des MENA ont évalué leur état de santé général comme bon à très bon, tandis que 2 l'ont jugé moyen. Plusieurs participants ont déclaré avoir subi un stress important lié à la séparation familiale et à la longueur de la procédure de séjour.

5.2.2. Statut de réfugié et de tutelle des MENA

Parmi les 10 MENA interrogés:

- 2 avaient rempli la demande de protection internationale et avaient déjà obtenu le statut de réfugié.
- 6 autres étaient toujours en cours de procédure pour obtenir la protection internationale.
- 1 MENA avait obtenu le statut de résident dans le cadre de la procédure de solution durable pour les MENA.
- 1 faisait appel d'une décision négative concernant sa demande de protection internationale.
- Aucun mineur en transit n'a été identifié à Liège, car la plupart des MENA en transit se trouve à Bruxelles.

En ce qui concerne la tutelle légale: 9 mineurs non accompagnés sur 10 disposaient actuellement d'un tuteur légal. Un ancien mineur non accompagné avait eu un tuteur lorsqu'il était mineur, mais cette tutelle a pris fin lorsqu'il a atteint l'âge de 18 ans. Tous les mineurs non accompagnés ont fait état d'expériences très positives concernant le soutien apporté par leur tuteur légal.

5.2.3. Les besoins des MENA et leur évaluation des services juridiques et sociaux

Les différents besoins des MENA ont été identifiés au cours des entretiens. Pour plus de clarté, ceux-ci ont été classés en six catégories : **soutien financier, éducation, soutien juridique et social, logement, relations sociales et besoins médicaux.**

Soutien financier

Des difficultés financières peuvent survenir tant pendant la période où les MENA séjournent dans les centres d'accueil qu'après leur transition vers un logement privé. Un MENA a déclaré que l'allocation hebdomadaire qu'il recevait était insuffisante pour couvrir ses besoins fondamentaux et qu'il devait compter sur ses allocations familiales pour payer ses repas, ses vêtements et ses transports. Un autre MENA a exprimé sa frustration face aux longs délais d'attente, qui lui ont posé des difficultés financières lorsqu'il a emménagé dans son premier appartement privé. Il a notamment rencontré des difficultés pour demander l'aide sociale car la procédure était très longue et il a été confronté à des retards similaires lorsqu'il a demandé des allocations chômage.

" C'est la première fois que tu loues un appartement ; ils ne paient pas rapidement, ils prennent leur temps. (...) Mais il y a un assistant qui vient. Ils ont regardé l'appartement et tout le reste, vous voyez. Ensuite, ils ont

écrit, ils ont tapé. Ils ont pris leur temps, c'est tout. Quand on n'a pas d'argent, c'est là le problème."

Éducation

Les MENA ont souligné l'importance d'apprendre la langue locale le plus rapidement possible, car les compétences linguistiques étaient considérées comme essentielles pour poursuivre leurs études. De nombreux MENA ont exprimé de grandes ambitions scolaires, certains aspirant à fréquenter l'université et d'autres souhaitant suivre une formation technique ou professionnelle. Un MENA avait auparavant quitté l'école en raison de difficultés émotionnelles, mais il a exprimé ses regrets et son vif désir de reprendre ses études à l'avenir.

Les écoles ont généralement été évaluées de manière positive, plusieurs MENA soulignant le soutien et les encouragements apportés par les enseignants. Cependant, certains ont rapporté des expériences négatives, notamment des rencontres avec des enseignants perçus comme racistes. De plus, un MENA s'est dit préoccupé par l'absentéisme des enseignants dans son école, soulignant que cela nuisait à la cohérence de son éducation.

"L'école est très bien, mais il faut faire beaucoup de choses soi-même, parfois on passe plus de temps à jouer qu'à apprendre. (...) La plupart du temps, les professeurs ne viennent pas et on passe la majeure partie de la journée, de 8 heures à 14 heures, à faire du sport et à jouer, ce qui fait qu'il n'y a pas de cohérence. Même si on apprend quelque chose, le lendemain, le professeur n'est pas là, donc on ne peut pas continuer à pratiquer les mêmes choses. Quand ils reviennent, plusieurs semaines se sont écoulées. Il est donc très difficile de suivre le rythme."

Assistance juridique et sociale

De nombreux mineurs non accompagnés ont exprimé leur inquiétude quant aux longs délais d'attente pour les décisions relatives à leur procédure de séjour, ce qui leur causait un stress important dans leur vie quotidienne. La plupart des mineurs non accompagnés ont déclaré entretenir des relations solides et constructives avec leurs tuteurs légaux ou leurs assistants sociaux dans les centres d'accueil, mais ont souligné le caractère limité de leurs contacts avec leurs avocats, qu'ils ne voyaient souvent qu'une ou deux fois. Parmi les qualités positives attribuées aux tuteurs légaux figuraient la gentillesse, la réactivité, la promotion de l'autonomie dans les questions financières et le soutien émotionnel.

"Ma tutrice était la meilleure qui soit. Elle m'a vraiment soutenu. Quand j'ai reçu une réponse négative [à ma demande d'asile], j'ai pensé que ma vie était finie, mais elle m'a aidé à surmonter cette épreuve. Elle m'a dit que je n'étais pas seul, que nous allions affronter cela ensemble et

trouver un moyen d'obtenir un document, elle m'a donné beaucoup de courage."

Plusieurs MENA ont fait état de difficultés liées aux procédures administratives, telles que l'ouverture d'un compte bancaire, la demande d'aide sociale ou l'inscription au chômage. Ces démarches étaient souvent compliquées à accomplir sans l'aide d'un tuteur ou d'un assistant social. Même avec un soutien, certaines procédures administratives pouvaient prendre des mois. Par exemple, un MENA, qui devait emménager dans un logement social le lendemain de l'entretien, semblait avoir une connaissance limitée de son nouveau logement.

Logement

9 MENA sur 10 ont été accueillis dans le cadre du système d'accueil officiel et n'avaient donc pas besoin immédiatement d'un logement privé. Cependant, plusieurs MENA étaient conscients qu'ils auraient besoin d'un logement à l'avenir, en particulier après l'arrivée de leur famille dans le cadre des procédures de regroupement familial. Ils ont exprimé le besoin d'aide pour trouver des appartements ou des maisons suffisamment spacieux.

Un ancien MENA avait déjà quitté le système d'accueil officiel et vivait dans un logement privé. Il a déclaré qu'il était très difficile de trouver un logement abordable. Bien qu'il vive actuellement dans un appartement convenable, le loyer est élevé et il espère trouver un logement moins cher dans un avenir proche.

Au sein du système d'accueil, certains MENA ont signalé des difficultés telles que la surpopulation, le manque d'intimité, les vols, les bruits nocturnes perturbant le sommeil et l'absence de climatisation pendant l'été. En revanche, les MENA hébergés dans des structures d'accueil spécialisées et de petite taille ont fait part d'expériences plus positives, soulignant l'esprit communautaire et décrivant l'environnement comme une « famille » au sein du centre.

"Mais ici, nous sommes comme des frères. Tous les travailleurs ici, nous sommes comme des frères et sœurs. Nous travaillons ensemble. Et quand ils nous ont aidés, nous les avons aidés aussi. Mais honnêtement, c'est vraiment génial ici. En plus, nous avons un chef qui cuisine pour nous. C'est le meilleur chef qui soit."

Relations sociales

Pour presque tous les MENA interrogés, retrouver leur famille était la priorité absolue, car la séparation était source d'un stress important.

"Tu continues à te sentir comme un orphelin. Tu penses peut-être que je suis heureuse et souriante, mais au fond de moi, je souffre."

Le sport a été un exutoire important pour de nombreux MENA, les aidant à se faire des amis et à entretenir des relations sociales positives. Certains se sont même inscrits dans des clubs de football locaux, ce qui leur a permis de faire régulièrement de l'exercice et d'interagir avec leurs pairs. De plus, certains MENA ont participé à des activités collectives organisées par des asbl pendant l'été. Si ces activités ont généralement été évaluées de manière positive, un MENA a déclaré que la barrière de la langue avait rendu sa participation difficile à son arrivée en Belgique.

1 MENA a déclaré se sentir très seul, malgré le fait qu'il soit entouré de personnes tant dans le système d'accueil que dans son école. Pour remédier à cela, il s'était inscrit la veille de l'entretien à un programme de parrainage afin de rencontrer davantage de jeunes Belges et d'élargir son réseau social.

Besoins médicaux

Les besoins médicaux des MENA interrogés étaient variés, mais généralement bien pris en charge. Lorsque les MENA tombent malades, ils ont accès à un médecin, un psychologue, et, si nécessaire, à des soins hospitaliers. Cependant, les soins dentaires non urgents semblent plus difficiles d'accès. Par exemple, un MENA portait un appareil dentaire avant son arrivée en Belgique. Comme les traitements orthodontiques ne sont pas couverts par l'assurance maladie de base ni par Fedasil, il n'a pas pu poursuivre ce traitement. De plus, l'appareil déjà en place n'a pas pu être retiré en raison de son coût élevé, le laissant avec un appareil non fonctionnel.

5.2.4. Les expériences des MENA avec les forces de l'ordre, la police des frontières

Les MENA ont déclaré avoir eu peu de contacts avec les forces de l'ordre en Belgique. 7 sur 10 ont déclaré n'avoir eu aucun contact avec les autorités policières. Un MENA a décrit son premier contact avec la police belge après qu'une personne ait cambriolé sa voiture. Il a dû se rendre au poste de police pour déposer plainte et a déclaré que les agents l'avaient traité correctement. Deux autres MENA ont eu affaire à la police à la suite d'incidents mineurs, notamment une bagarre, la consommation de marijuana en public et le fait d'avoir été pris en flagrant délit de fraude dans les transports publics. Tous deux ont déclaré que la police les avait traités avec gentillesse et calme.

5.2.5. Les expériences des MENA en matière de discrimination, de violence

8 MENA sur 10 ont déclaré n'avoir jamais été victimes de discrimination en Belgique. 1 MENA a fait état de difficultés avec « certaines personnes racistes » dans le premier centre d'accueil où il a séjourné. Un autre MENA a raconté une activité scolaire au cours de laquelle les élèves de la DASPA ont été exclus et ont dû regarder un dessin animé jusqu'à la fin de l'activité, ce qui a limité leurs contacts avec leurs camarades belges. Aucun des MENA n'a signalé d'incidents de violence

à son enfance. Cependant, un mineur a déclaré s'être senti envahi dans son intimité lorsqu'il a dû se faire vacciner à l'école et subir une prise de sang au centre d'accueil sans explication claire. Il a trouvé ces procédures pénibles et manquant de transparence :

"Il y a quelque chose que j'ai trouvé bizarre : sans mon autorisation, j'ai dû recevoir 6 injections (vaccins) à l'école. Je ne comprends pas pourquoi ils ne m'ont pas demandé mon consentement pour ces vaccinations. Quand j'ai dit que je ne voulais pas me faire vacciner, ils m'ont répondu que c'était obligatoire, sans vraiment m'expliquer pourquoi, ni de quel vaccin il s'agissait, ni pour quelle raison. Ils m'ont également prélevé du sang au centre d'accueil sans m'expliquer pourquoi."

5.2.6. Les expériences des MENA avec la procédure d'évaluation de l'âge

Sur les 10 MENA interrogés, 5 ont fait l'objet d'une évaluation de leur âge à leur arrivée. Pour 4 d'entre eux, le résultat correspondait à leur âge réel. 1 MENA a été évalué comme ayant entre 23 et 26 ans. Avec l'aide d'un avocat, il a demandé une révision auprès du Service des Tutelles et attendait encore une décision finale.

Les 5 autres MENA n'ont pas fait l'objet d'une évaluation de l'âge car ils étaient très jeunes à leur arrivée. Parmi les 5 MENA qui ont fait l'objet de cette procédure, 3 ont déclaré qu'ils considéraient comme normal que le gouvernement procède à l'évaluation de l'âge et ne percevaient pas cela comme discriminatoire. 2 MENA ont toutefois déclaré avoir le sentiment que la procédure était injuste et que les résultats n'étaient pas toujours exacts:

« Je ne pense pas que ce soit correct. Ils vous donnent un âge auquel vous ne croyez pas. Ils vous donnent l'âge que la machine vous donne et la plupart du temps, il n'est pas correct. » ... « Le plus gros problème, c'est qu'ils ne vous donnent pas la possibilité de vous expliquer. Ils vous disent que vous avez un rendez-vous, mais ils ne vous disent pas pourquoi. Ils n'expliquent pas très bien la procédure et vous avez l'impression que vous ne pouvez pas vraiment poser de questions. L'ensemble du processus n'est pas vraiment transparent."

1 MENA a également indiqué qu'il n'avait pas reçu d'informations sur l'évaluation de son âge dans une langue qu'il comprenait. Toutes les informations lui ont été fournies en anglais, et il s'est contenté d'acquiescer et de sourire sans comprendre pleinement ce à quoi il consentait.

6. Résumés quantitatifs et qualitatifs des entretiens avec les parties prenantes

6.1. Notes méthodologiques

Le recrutement des parties prenantes s'est avéré relativement simple. La plupart ont été contactées par e-mail, avec une explication du projet et une demande de participation à un entretien. Au total, dix entretiens ont été menés avec des représentants d'un large éventail d'acteurs, notamment :

- Professionnels travaillant avec des MENA dans des centres d'accueil (Fedasil et autres acteurs de l'accueil)
- Tuteur légal
- Médecin généraliste
- Enseignant dans une école proposant le dispositif DASPA
- Des Asbl qui offrent un accompagnement juridique et psychologique
- Une ONG qui propose des ateliers et des informations aux professionnels travaillant avec des MENA

Des efforts ont été faits pour inclure un représentant du CPAS de Liège ; cependant, faute de réponse, sa participation au processus d'entretien n'a pas été possible.

Le principal défi rencontré a été le timing. De nombreux entretiens ont eu lieu pendant la période estivale, où la disponibilité était réduite en raison des vacances. Fin août et en septembre, des difficultés supplémentaires sont apparues dans la planification des entretiens, car les parties prenantes étaient occupées par la rentrée scolaire, une période particulièrement chargée pour les services travaillant avec les MENA.

Les entretiens ont été menés soit dans les bureaux des parties prenantes, soit en ligne via Teams. Une fois programmés, les entretiens se sont déroulés sans encombre, les parties prenantes se montrant généralement ouvertes et disposées à partager des informations. Il est apparu clairement que les professionnels travaillant avec les MENA sont très passionnés par le sujet et désireux de mettre leur expertise au service de la recherche.

6.2. Résumé des entretiens avec les parties prenantes

6.2.1. Types d'organisations, postes, années d'expérience, qualifications des personnes interrogées

Au total, 10 parties prenantes ont été interrogées. Leurs affiliations organisationnelles se répartissent comme suit :

- 4 représentants d' Asbl
- 1 acteur public
- 1 école communale
- 1 tuteur légal indépendant
- 1 médecin généraliste privé
- 2 employés d'ONG

Les personnes interrogées occupaient des fonctions variées au sein de leur organisation, notamment : coordinateur (de projet), psychologue, médecin, travailleur social, éducateur, coordinateur d'équipe et tuteur. Leurs rôles couvraient le travail social, la tutelle, l'assistance juridique, les soins médicaux, l'enseignement et l'animation d'ateliers.

En ce qui concerne l'ancienneté, la plupart des personnes interrogées occupaient leur poste actuel depuis 1 à 5 ans. Certaines avaient une expérience cumulée plus longue, compte tenu des postes précédents occupés dans le secteur. Par exemple, un avocat a déclaré avoir 19 ans d'expérience.

Les parcours de formation des personnes interrogées étaient variés et comprenaient notamment :

- des masters en coopération au développement, psychologie, médecine, anthropologie, droit, criminologie, sciences sociales et du développement.
- des baccalauréat en éducation spécialisée et travail social

6.2.2. Nombre de MENA avec lesquels ils travaillent et leurs principaux défis

La plupart des personnes interrogées ont déclaré travailler avec 15 à 30 MENA. Une partie prenante ne travaille pas directement avec les MENA, mais apporte son soutien aux professionnels qui le font. Une autre partie prenante travaille comme psychologue auprès de 5 MENA et est également tutrice légale bénévole d'un MENA.

Les parties prenantes ont identifié un large éventail de défis auxquels sont confrontés les MENA avec lesquels elles travaillent, notamment :

- **Des vulnérabilités psychologiques**, telles que des troubles du sommeil, des symptômes de stress post-traumatique, des traumatismes et un stress lié à la séparation familiale
- **Des difficultés d'intégration**, notamment pour comprendre les codes culturels belges
- **Des conflits de loyauté et une perte de confiance dans le système**
- **Des difficultés d'adaptation au système scolaire**, en particulier pour les MENA non scolarisés ou analphabètes

“Le DASPA est un modèle qui devrait convenir à tout le monde, mais il y a ceux qui ne s'y adaptent pas, qui ont peut-être besoin de plus de pratique, qui ne peuvent pas rester assis toute la journée et suivre des cours toute la journée. Donc oui, nous devons repenser un peu le DASPA, en fait.”

Les parties prenantes ont également souligné que les MENA vivent souvent « dans une bulle », hébergés dans des centres d'accueil séparés et scolarisés dans des classes DASPA distinctes de celles de leurs camarades belges, ce qui rend leur intégration sociale difficile.

Outre ces défis, les parties prenantes ont souligné les difficultés rencontrées dans la **prestation de services**, tant pour leur propre structure que pour d'autres organisations. Parmi celles-ci figurent:

- l'établissement d'une relation de confiance avec les MENA, la gestion des barrières linguistiques et des différences culturelles
- La réticence de certains MENA à exprimer leurs émotions, ou leur disparition avant qu'une aide adéquate puisse leur être apportée
- La pénurie de logements à Liège, et en Belgique en général, qui rend très difficile la recherche d'un logement adéquat et abordable. Bien que la recherche de logement ne relève souvent pas du mandat des assistants sociaux, ceux-ci apportent fréquemment leur aide en raison du manque d'autres ressources.
- Dans les centres d'accueil, qu'ils soient collectifs ou à petite échelle, il est difficile de trouver un équilibre entre le soutien individuel et la cohésion du groupe :

“Travailler individuellement au sein du collectif. Avec tous les parcours individuels, les différentes cultures, sans oublier qu'il s'agit d'adolescents/d'enfants d'une part et qu'ils ont des parcours atypiques d'autre part, tout en créant un cadre sécurisant.”

Les parties prenantes ont également signalé des difficultés d'accès aux services publics, qui s'expliquent de deux manières : d'une part, les MENA peuvent ne pas connaître certains services ou avoir peur de les solliciter; d'autre part, les professionnels des services publics peuvent manquer d'expérience dans le travail avec ce groupe cible. Ces difficultés sont renforcées par des facteurs géographiques, de nombreux centres d'accueil étant situés en dehors des centres-villes, ce qui complique l'accès aux services dans les zones urbaines centrales.

6.2.3. Évaluation des services fournis

Les services proposés par les parties prenantes interrogées sont variés et couvrent notamment : l'accueil, l'aide sociale, le soutien psychologique, les soins médicaux, l'éducation, la représentation juridique, l'assistance juridique et l'organisation d'ateliers pour les professionnels travaillant avec les MENA.

De nombreux acteurs ont souligné que les centres d'accueil collectifs ne répondent pas de manière adéquate aux besoins spécifiques des mineurs non accompagnés et ont préconisé le développement de structures d'accueil spécialisées de petite taille, conformes aux normes de qualité définies par le système de protection de la jeunesse. L'impression générale est que le personnel des centres collectifs n'a pas suffisamment de temps pour s'investir émotionnellement ou pour tisser des liens significatifs avec les mineurs. Un acteur a expliqué :

“Il est important de se rendre disponible et de faire preuve d'indulgence; montrez que vous êtes là pour eux, à leur écoute ; travaillez avant tout

à créer un lien de confiance. Ici, dans le [petit centre d'accueil], nous privilégions l'aspect émotionnel avant tout aspect pratique. Mais nous avons la possibilité de nous concentrer sur cet aspect car nous n'avons que quelques mineurs non accompagnés. Il est évident que cela n'est pas possible dans les centres qui accueillent des centaines de personnes."

Une partie prenante a souligné que les professionnels de santé ne prennent pas toujours le temps d'expliquer les procédures aux mineurs non accompagnés ou de faire appel à des traducteurs de manière systématique. D'un autre côté, de bonnes pratiques ont été relevées, comme le fait que des psychiatres, des psychologues et des médecins adoptent une approche proactive en se rendant dans les centres d'accueil pour voir leurs patients. Le fait de faire un effort supplémentaire a été maintes fois identifié comme une qualité positive, que ce soit par les tuteurs, les assistants sociaux ou même les buddys.

"Qu'est-ce qui fonctionne pour les MENA ? C'est quand quelqu'un va au-delà de sa description de poste et leur apporte un petit plus. Je pense que c'est parce que ce qui existe déjà ne suffit pas. Il faut faire un effort supplémentaire. Mais il s'agit aussi de leur accorder une importance particulière par rapport aux autres et de leur faire comprendre qu'ils sont importants. Vous voyez ce que je veux dire ?"

Les parties prenantes ont également souligné d'importantes **lacunes dans les services**. Parmi celles-ci figuraient le manque de mise en réseau entre les organisations travaillant avec les MENA, le manque d'aide pour la recherche d'un logement abordable, l'insuffisance des services d'interprétariat, le besoin criant de services spécialisés pour les jeunes qui vivent dans la rue et qui souffrent de toxicomanie, ainsi que les longues listes d'attente pour les soins psychologiques. Un professionnel de la santé a insisté sur l'absence de prises en charge psychiatriques durables:

"Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de place, c'est qu'il n'y a pas de place à long terme, pour ainsi dire. Ils les gardent donc pendant cinq jours, disons, dans une cellule de crise, puis ils les renvoient sans vraiment assurer leur suivi. Cela s'est déjà produit plusieurs fois, au moins deux ou trois fois depuis que je suis ici."

Une partie prenante a également mentionné qu'il n'est pas possible, dans la commune de Liège, de prendre rendez-vous pour les MENA qu'elle accompagne, par exemple pour le renouvellement leur titre de séjour. Les MENA sont donc contraints de manquer l'école, d'arriver très tôt et d'attendre des heures avant que leur dossier ne soit traité. Une autre partie prenante a évoqué le chaos total qui règne au CPAS :

"Il y a donc beaucoup de demandes. Et donc, en fait, tout le monde est là en même temps. Il n'y a pas... En termes d'infrastructure, les locaux ne sont pas très agréables, mais ce n'est que mon avis. Mais même quand

on entre, il y a plusieurs files d'attente. Il y a des papiers partout. On ne comprend pas ce qui se passe. Même moi, qui suis assistante sociale, je me suis retrouvée là et je me suis dit : « Bon, qu'est-ce qu'on fait ? » Et en fait, seules les personnes accompagnées d'un assistant social ont réussi à obtenir quelque chose.”

Parallèlement à ces constats, plusieurs bonnes pratiques ont été mises en avant. Il s'agit notamment de services proactifs, tels que les visites de psychiatres dans les centres d'accueil, les programmes de parrainage, les écoles offrant une certaine flexibilité dans l'enseignement (l'école Saint-Laurent étant citée comme particulièrement efficace dans la transition des élèves DASPA vers des programmes techniques et professionnels) et les activités collectives qui favorisent les interactions entre les MENA, les autres nouveaux arrivants et les citoyens belges. En ce qui concerne les activités collectives, l'organisation Interra a souvent été citée comme un exemple positif, bien que les coupes budgétaires aient considérablement réduit ses activités.

La question du logement a été décrite à plusieurs reprises comme un défi majeur, tant pour les MENA qui passent des centres d'accueil à un logement privé que pour ceux qui attendent l'arrivée de leur famille dans le cadre du regroupement familial. Bien que de nombreux acteurs n'aient pas personnellement géré le logement des MENA, ils ont reconnu qu'il s'agissait d'une question urgente fréquemment soulevée par les mineurs eux-mêmes :

“Le logement est une catastrophe, mais il existe une crise du logement générale ; les MENA représentent l'exact opposé de ce qu'un propriétaire recherche chez un locataire (mineurs, sans revenus, difficultés linguistiques, ...)”

Les contacts directs avec la police ou la police des frontières étaient relativement limités dans les récits des personnes interrogées. Elles ont toutefois rapporté quelques situations dont elles avaient entendu parler de la part des mineurs qu'elles accompagnent. La plupart des exemples fournis concernent des interactions avec la police lorsqu'un mineur a disparu, lorsqu'il y a eu des bagarres, des vols ou des agressions dans le centre, ainsi que des contacts avec l'agent de quartier. Selon certains acteurs, la collaboration avec la police pourrait certainement être améliorée. Il est dit que certains policiers manquent de connaissances quant à la situation des MENA, se montrent parfois excessivement durs ou utilisent des moyens de contention physique inadaptés, sans ajustement psychologique, notamment dans des situations psychiatriques. D'après les personnes interrogées, les policiers intervenant lors d'un appel d'urgence sont souvent insuffisamment préparés et arrivent trop tard sur les lieux. Deux acteurs ont donné des exemples concrets de ces traitements sévères :

“Ils ont été arrêtés par la police. La police, d'après ce que le jeune homme m'a raconté, les a fouillés ; ils ont dû se déshabiller. Je ne sais pas si c'était parce qu'ils étaient mineurs, parce qu'ils faisaient du bruit dans le wagon

du train, ou parce qu'ils étaient migrants et qu'il s'agissait de profilage racial. Mais cela a été très traumatisant pour le jeune qui se trouvait avec eux ; ce n'était pas facile."

"Ils sont intervenus de manière très brutale... Nous leur avons demandé... simplement de le maîtriser et de l'emmener, pas de le plaquer au sol, de poser un genou sur son dos, etc.."

6.2.4. Expériences concernant la procédure d'évaluation de l'âge des MENA

Aucune des parties prenantes interrogées n'a exprimé un avis positif sur la procédure d'évaluation de l'âge. Certains avaient une expérience directe d'accompagnement de MENA ayant subi l'évaluation, tandis que d'autres n'en avaient pas.

Lorsque des professionnels accompagnaient des mineurs se déclarant tels mais évalués comme majeurs, ils estimaient souvent que les résultats étaient incorrects. Cependant, les acteurs ont souligné que, le plus souvent, cela ne relevait pas de leur rôle de contester ces décisions. Un acteur a expliqué :

"Il y en a un qui a été déclaré majeur avec un écart d'âge significatif. Par conséquent, nous ne savions pas où le placer. Nous l'avons observé dans sa vie quotidienne. Nous ne savons pas comment définir son âge, mais pour nous, ce n'est pas un adulte. Nous ne sommes pas les autorités, nous n'avons pas d'avis médical, donc nous n'avons pas à réagir à cela, c'est-à-dire à contester la décision, car ce n'est pas notre rôle. En tout cas, ici, à [nom de l'organisation], ce n'est pas notre rôle de s'opposer à cette décision. Ce que nous avons fait, c'est soutenir le jeune dans la compréhension de cette décision, même si cela n'a pas été facile."

Toutes les parties prenantes ont décrit la procédure comme discriminatoire, peu fiable et contraire à l'éthique. Elles ont exprimé des inquiétudes concernant le fait que l'évaluation repose sur des standards morphologiques européens/caucasiens, que la marge d'erreur est trop importante et que la procédure est appliquée de manière quasi systématique plutôt qu'en dernier recours. De plus, les parties prenantes ont exprimé des préoccupations quant aux éventuelles conséquences sanitaires liées aux examens utilisés dans le cadre de l'évaluation.

"Je ne peux pas vraiment me prononcer, car je ne m'en suis pas occupé moi-même, mais j'ai entendu dire que ce n'est pas toujours exact, pas très précis. J'ai du mal à croire que ce soit fiable. J'ai entendu dire que cela dépend d'où l'on vient, que les gènes et la morphologie ne sont pas

les mêmes partout ; en outre, décider qui doit y passer est également arbitraire (les Afghans presque toujours, les Syriens moins, ...)."

"Oui, cela repose sur des standards caucasiens, donc ce n'est absolument pas adapté aux personnes auxquelles cela s'applique. Nous savons donc déjà qu'il existe une marge d'erreur d'environ, je pense, un an et demi, voire deux ans, ce qui est évidemment considérable. Lorsqu'il s'agit de jeunes de 16 ou 17 ans, les conséquences sur leur vie et leur avenir sont évidentes, mais aussi sur leur santé mentale et leur confiance dans le système."

"Il s'agit de jeunes qui cherchent protection. Et ensuite, il y a le test. De plus, il est utilisé de manière quasi systématique, alors qu'il devrait normalement être un dernier recours, en cas de doute. Or, le doute est quasiment systématique. Une fois que les jeunes ont leurs papiers, il ne devrait pas être appliqué. D'autant plus que cela demande du temps et de l'argent. Je veux dire, c'est complètement injustifié à tous les niveaux. Et en plus, il s'agit de rayonnements, ce qui n'est pas bon. Toute intervention concernant des jeunes filles enceintes est hors de question. Oui, rien n'est juste dans cette procédure.."

6.2.5. Expériences de discrimination et de violence

Même si la plupart des parties prenantes n'ont pas été témoins d'une discrimination manifeste à l'encontre des MENA eux-mêmes, certaines ont entendu, de la part des MENA ou de collègues, des exemples concrets tels que des propriétaires refusant de louer à des MENA en raison de leur profil, des membres du personnel scolaire décourageant l'inscription, des universités « excluant » les étudiants étrangers, et du racisme de la part des employeurs. Une partie prenante nous a raconté une situation dans laquelle un mineur s'est vu refuser l'ouverture d'un compte bancaire :

"Ma collègue, qui est également tutrice légale, m'a raconté qu'elle avait été expulsée d'une agence bancaire. Ils ont refusé d'ouvrir un compte bancaire pour son pupille, alors même qu'ils y étaient légalement tenus."

D'autres parties prenantes ont indiqué que les MENA avec lesquels elles travaillaient leur avaient parfois parlé de situations de discrimination de la part de la police ou dans les CPAS.

Certaines parties prenantes ont également mentionné que certaines décisions politiques pouvaient être perçues comme discriminatoires, comme le fait de placer certains MENA dans des centres d'accueil isolés et d'autres dans de plus grandes villes. De plus, une partie prenante a estimé que la désignation d'un tuteur spécifique pouvait parfois être discriminatoire, car certains tuteurs accomplissent

un excellent travail, tandis que d'autres ont trop de pupilles à accompagner, ce qui nuit à la qualité de leur accompagnement.

En termes de violence, comme mentionné précédemment, certaines parties prenantes ont été témoins d'interventions policières brutales. Une partie prenante a également estimé que certaines règles appliquées aux mineurs pouvaient, d'une certaine manière, être considérées comme violentes.

“Non, mais parfois, les règles dans le centre d'accueil peuvent être, d'une certaine manière, violentes envers les mineurs, par exemple si l'on n'est pas de retour avant 19 heures, on ne pourra pas manger. ”

7. Recommandations politiques

L'analyse des expériences des MENA et des perspectives des parties prenantes suggère que les interventions politiques devraient donner la priorité à **l'intégration, à la continuité de l'accompagnement et à l'accessibilité**. Une préoccupation majeure est que les services sont souvent fragmentés et insuffisamment adaptés aux besoins spécifiques des MENA. Combler ces lacunes nécessite une approche multidimensionnelle.

Tout d'abord, **l'accessibilité et la communication** sont essentielles. La simplification des procédures administratives améliore l'accès aux services, ce qui devrait contribuer au bien-être des mineurs non accompagnés. Les services devraient être proposés dans plusieurs langues, et l'utilisation systématique d'interprètes devrait être renforcée afin de garantir que les MENA comprennent pleinement leurs droits, leurs obligations et les procédures les concernant.

La **coordination entre les différents niveaux de gouvernance** devrait être renforcée. Les services fédéraux, régionaux et locaux doivent être mieux alignés afin de réduire la fragmentation et de garantir un accès cohérent à l'éducation, au logement et aux services sociaux. Les politiques devraient favoriser **une plus grande transversalité entre les différents systèmes de services**, en reliant les interventions spécifiques aux MENA aux dispositifs plus larges de protection de la jeunesse, d'éducation et de services sociaux. Les MENA ne devraient pas être traités comme isolés des autres structures d'accompagnement, mais plutôt intégrés aux cadres existants afin de garantir la continuité et une prise en charge globale.

Le logement demeure un défi majeur à Bruxelles. Les pouvoirs publics devraient investir dans des solutions de logement individuelles et **durables**, adaptées aux besoins des mineurs non accompagnés (et de leurs familles après la réunification) ainsi que des jeunes en transition à la sortie des centres d'accueil. Cela pourrait

inclure des dispositifs de vie autonome accompagnée, des unités de logement dispersées à petite échelle et une aide locative ciblée.

Les modalités d'hébergement et de prise en charge devraient reposer sur une évaluation individualisée de l'intérêt supérieur de l'enfant et offrir un continuum de protection de l'enfance comparable, en qualité, à celui dont bénéficient les autres mineurs. Cela implique un éventail de solutions adaptées aux besoins et au degré d'autonomie de chacun : : placement en famille d'accueil ou hébergement en structure collective de petite taille avec accompagnement renforcé pour celles et ceux qui en ont besoin; vie autonome accompagnée ou logement dispersé à petite échelle pour les jeunes prêts à accéder à une plus grande autonomie.

Les structures collectives de petite taille devraient être situées en ville (ou être accessibles en toute sécurité par les transports publics) afin de garantir l'accès à la scolarité, aux services et aux réseaux de soutien. Elles devraient également s'inscrire dans une approche de non-ségrégation, en intégrant les MENA et les mineurs locaux au sein des mêmes dispositifs.

Ces modalités devraient être complétées par une aide locative ciblée, un accompagnement renforcé dans l'accès au logement et un suivi post-majorité au-delà de 18 ans. Ces mesures sont essentielles pour prévenir le sans-abrisme et les situation d'exploitation, et pour soutenir une transition progressive et plus harmonieuse vers l'âge adulte.

L'intégration scolaire des MENA devrait être renforcée au moyen d'une approche transitoire et limitée dans le temps vers l'enseignement ordinaire, plutôt qu'au travers de filières éducatives séparées ou rigides. Cela suppose un système plus souple et plus réactif, capable d'assurer à la fois l'accès à l'enseignement et la qualité des parcours. Les dispositifs OKAN/DASPA constituent une phase d'entrée protégée permettant un apprentissage linguistique intensif et première orientation scolaire. Toutefois, l'augmentation des capacités, une meilleure coordination des inscriptions et la mise en place d'un accompagnement de transition plus individualisé sont nécessaires pour garantir une intégration effective et en temps utile dans le système scolaire ordinaire. Le soutien linguistique devrait, dans la mesure du possible, être intégré aux classes ordinaires via des modèles hybrides. Ceux-ci permettraient une participation précoce à l'enseignement général, technique ou professionnel, plutôt que de retarder l'entrée dans le cursus ordinaire au nom d'une logique stricte de « langue d'abord ».

Parallèlement, les efforts doivent viser à réduire la ségrégation de facto, en veillant à ce que l'ensemble des établissements scolaires partagent la responsabilité de l'inscription des élèves nouvellement arrivés, et en renforçant l'orientation afin d'éviter l'assignation quasi automatique des MENA à des filières professionnelles peu qualifiantes, en particulier lorsqu'ils disposent du potentiel nécessaire pour

suivre des parcours généraux ou techniques menant à l'enseignement supérieur. Les enseignants doivent également bénéficier d'une meilleure préparation à la gestion de classes multilingues et multiculturelles, afin d'être en mesure d'identifier les capacités des élèves au-delà de leur niveau de maîtrise du néerlandais ou du français. Enfin, l'accompagnement éducatif ne devrait pas s'interrompre brutalement à l'âge de 18 ans : la poursuite de l'orientation, du conseil, de l'aide administrative et d'un soutien en santé mentale culturellement adapté est indispensable pour permettre aux jeunes de se maintenir dans le système éducatif et d'éviter des transitions prématurées vers des emplois peu qualifiés.

La disponibilité de services psychologiques tenant compte des traumatismes, incluant les soins psychiatriques de longue durée et un suivi régulier après les interventions en situation de crise, devrait être renforcée. Il est également nécessaire de mettre en place une approche proactive, telle que des équipes mobiles de santé mentale se rendant dans les centres d'accueil, afin de garantir que les mineurs non accompagnés bénéficient d'un soutien rapide malgré les obstacles administratifs et logistiques.

Enfin, **l'inclusion sociale et l'engagement communautaire** devraient être renforcés. La mise en place d'activités dans les espaces publics, où les MENA peuvent interagir avec leurs pairs et les habitants, favorise l'intégration sociale et contribue à réduire l'isolement souvent ressenti dans les structures d'accueil séparées.

Collectivement, ces recommandations soulignent la nécessité d'**une approche coordonnée et multi-niveaux** combinant des services accessibles, une flexibilité éducative, une continuité de l'accompagnement, un logement sécurisé et des opportunités d'intégration sociale.

8. Conclusion

Cette recherche menée au niveau local s'est concentrée sur la ville de Liège et avait pour objectif d'identifier les besoins non satisfaits des mineurs non accompagnés (MENA) ainsi que leur accès aux services publics. Sur base de la recherche documentaire et des 20 entretiens réalisés, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

Une observation majeure est que le système belge de soutien aux mineurs non accompagnés continue de refléter une **tension persistante entre le contrôle migratoire et la protection de l'enfance**. En pratique, l'accès à la protection, au logement et aux services sociaux, qu'ils soient fournis par l'État ou par des organisations à but non lucratif, dépend souvent du statut légal du mineur plutôt que de ses besoins. Cela va à l'encontre du principe de protection universelle de

l'enfance. Les « mineurs en errance », c'est-à-dire ceux se trouvant en dehors de la procédure d'asile, restent largement exclus des services, ce qui compromet de manière significative leur bien-être, leurs chances d'inclusion et leurs perspectives futures.

Le système demeure fragmenté entre les niveaux fédéral, régional et local. Cette fragmentation, combinée à la complexité administrative, entraîne souvent un accès inégal aux services essentiels, notamment l'éducation, le logement, les soins de santé et le soutien psychosocial. Les acteurs ont souligné que, bien que de nombreuses organisations fassent preuve de dévouement, de flexibilité et d'approches innovantes dans la prestation des services, les contraintes structurelles globales (telles que le manque de logements spécialisés, l'accès limité aux services de santé mentale et la longueur des procédures bureaucratiques) continuent de freiner de manière persistante le bien-être et l'intégration des mineurs non accompagnés.

L'accès au logement et à l'hébergement demeure un obstacle majeur pour les MENA. Les structures d'accueil de petite taille, axées sur un accompagnement individualisé, semblent offrir un accompagnement plus approprié pour les mineurs, favorisant leur inclusion sociale, en particulier pour ceux présentant des vulnérabilités supplémentaires. Trouver un logement privé après avoir atteint la majorité ou après une réunification familiale réussie constitue un défi important, notamment compte tenu des ressources financières limitées des MENA et de la discrimination dont ils sont victimes de la part des propriétaires.

Dans l'ensemble, le **système éducatif**, avec ses classes DASPA spécifiques pour les nouveaux arrivants au niveau secondaire, est évalué de manière plutôt positive, bien que l'accès à l'éducation est entravé par des problèmes de capacité, des barrières linguistiques ainsi que par des exclusions liées à l'âge ou au statut. Le dispositif d'intégration linguistique (DASPA) offre un environnement favorable aux mineurs nouvellement arrivés ; toutefois, sa structure ségréguée, sa capacité limitée et l'insuffisance des parcours de suivi restreignent les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur. Il convient également de noter que ce système peut bien fonctionner pour de nombreux MENA, mais qu'il existe toujours certains MENA pour lesquels ce système n'est pas adapté. Une plus grande flexibilité est nécessaire pour ces mineurs, par exemple sous la forme de parcours combinant études et travail.

Les soins en santé mentale sont jugés largement insuffisants. De nombreuses organisations fournissent ce type d'assistance et réalisent un excellent travail, mais il en faudrait beaucoup plus pour répondre aux besoins des MENA dans la ville de Liège. Les délais d'attente semblent longs et les structures de prise en charge spécialisées offrant une assistance durable ainsi qu'un accompagnement culturellement adapté et multilingue demeurent limitées.

La **transition vers l'autonomie** après l'âge de 18 ans reste particulièrement fragile, de nombreux jeunes ayant des difficultés à accéder à un logement ou un emploi stable. Le soutien social (par les tuteurs ou les assistants sociaux) auquel ces

anciens mineurs avaient droit jusqu'à leur 18^e anniversaire n'est soudainement plus disponible. Les politiques devraient prévoir une extension du soutien transitoire, en cohérence avec les normes des programmes de protection de la jeunesse, jusqu'au début de l'âge adulte (idéalement jusqu'à 21-25 ans) afin de faciliter une transition vers l'autonomie plus progressive et plus efficace.

Sur base de cette recherche, nous avons identifié un besoin important de soutien structurel et à long terme. Les parties prenantes ont systématiquement réclamé un financement stable, une formation spécialisée pour les professionnels sur les problématiques spécifiques aux MENA, ainsi que des procédures administratives simplifiées, en particulier dans les domaines de la santé, du CPAS et des services communaux. Des programmes de liaison supplémentaires sont également nécessaires entre l'éducation et l'emploi, notamment pour les jeunes présentant des compétences limitées en lecture ou en langue.

9. Liste de références

Données statistiques

- Fedasil : <https://fedasil.be/nl/node/30>
- Office des étrangers : Statistiques nationales : <https://dofi.ibz.be/nl/figures/international-protection/applicants-international-protection/nationale-statistieken>
- Service Public Fédéral, Justice, Statistiques, Mineurs non accompagnés : https://justice.belgium.be/fr/statistiques/dg_legislation_libertes_et_droits_fondamentaux#6
- Statbel (12 Juin 2025), Structure de la population, Origine : <https://statbel.fgov.be/en/themes/population/structure-population/origin>

Rapports pertinents

- EMN Belgium. (2025). Asylum and Migration Overview - Belgium 2024. Available: <https://www.emnbelgium.be/sites/default/files/publications/RAPPORTS%20ANNUELS%20%287%29.pdf>
- European Council on Refugees and Exiles (ECRE). (2025, June). *AIDA country report: Belgium – 2024 update*. Asylum Information Database. https://asylumineurope.org/wp-content/uploads/2025/06/AIDA-BE_2024-Update.pdf
- Médecins Sans frontières, Médecins du Monde, BELRefugees, Caritas international, HUB Humanitaire, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Ciré (2025). Politique de Non-accueil, Etats de lieux, Janvier 2025-Juin2025. www.caritasinternational.be/wp-content/uploads/2025/10/Dashboard_2025Janv-Juin_FR.pdf

Recherches académiques pertinentes

- Bergset, K. *Et al.* (2025). On the reconstruction of family life and 'institutional forms of care': Family reunification with unaccompanied minors in Belgium and Norway. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 51(5), 1–19. <https://doi.org/10.1080/13691457.2025.2492852>
- De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. *Social Work & Society*, 15(1). <https://www.researchgate.net/publication/319542310>
- Van den Bogaard, R.-M., Groeninck, M., Verhaeghe, F., Orsini, G., & Vandevordt, R. (2025). Policy Brief 6: Education: Entering and leaving OKAN [Policy brief]. REFUFAM. <https://refufam.be/wp-content/uploads/2025/01/PB6.-Education.-ENG.pdf>

Références juridiques

- Tribunal de première instance, Liège, Chambre de la famille. (2023, June 16). *Jugement Rrg n° 22/1560/B relatif à la reconnaissance en Belgique d'un acte de naissance guinéen* [Judgment Rrg No. 22/1560/B concerning recognition in Belgium of Guinean birth certificate]. Retrieved from https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-10/20230616_Rb_Luik.pdf
- Tribunal de première instance, Namur, division Namur, 2^e chambre — Famille. (2024, April 17). *Jugement, Rôle n° 24/147/B* [Judgment, case no. 24/147/B]. Retrieved from https://www.vreemdelingenrecht.be/sites/default/files/media/files/2024-12/20240417_Rb_Namen.pdf

Ville de Liège

- Liège Ville Hospitalière: <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/liege-se-declare-ville-hospitaliere-responsable-accueillante-et-ouverte>
- Urbact Weldi Network: <https://urbact.eu/networks/weldi>



Power to UAMs: Ensuring Equal Access, Participation, and Voice at the Local Level (Power2UUAMs, grant agreement number 101190452, CERV-2024-CHILD).

www.bridge-eu.org/power2uams

